

# Appliquer la politique adéquate!

La critique à l'égard de la libre circulation des personnes avec l'UE est viciée dans la mesure où elle fait largement l'impasse sur les avantages de l'ouverture du marché du travail pour notre pays et pour nos entreprises. **Par Thomas Daum**



*Thomas Daum est directeur de l'Union patronale suisse.*

La plupart des économistes et des chefs d'entreprises s'accordent à dire que l'afflux de personnel en provenance des États de l'UE/AELE est pour beaucoup dans le boom qu'a connu notre économie de 2004 à 2008, tout comme dans notre résistance à la récession et dans la rapidité du redressement helvétique. Sur la durée, il est clair que la LCP permet de combler les vides du marché du travail qui gênent la croissance. Avoir du personnel qualifié en suffisance est essentiel pour notre économie nationale, et cela, le bassin d'emploi relativement limité de la Suisse ne peut pas l'assurer. Le recrutement dans l'UE/AELE ainsi que – sélectivement – dans les «États tiers» offre le complément nécessaire et a fait ses preuves sur le plan de la qualité. Le niveau de formation des travailleurs de la zone UE-17/AELE est supérieur à la moyenne et le taux d'occupation de ces actifs dépasse même celui des Suisses. L'offre de personnel a donc bénéficié du renforcement structurel dont notre économie a besoin pour sa croissance à long terme.

Les opposants à la LCP estiment que la Suisse doit gérer l'immigration de manière autonome. Son attractivité permet à notre pays de choisir lui-même les travailleurs étrangers qu'il lui faut. Cet argument néglige le fait que l'attrait de la Suisse dépend de l'ouverture de son marché du

travail vers l'UE. Imposer des règles d'admission unilatérales n'est pas une solution. Le retour au régime de contingentement entraînerait de nouvelles dépenses administratives et une plus grande insécurité décisionnelle tant pour les entreprises que pour le personnel étranger. L'allocation de main-d'œuvre serait à nouveau tributaire de décisions officielles au lieu de dépendre de la demande des entreprises, ce qui ne pourrait que réjouir les adeptes de l'économie planifiée. Enfin l'accès au marché du travail européen ne serait plus garanti et sans l'accord de libre-circulation des personnes disparaîtraient aussi les règles actuelles de coordination des assurances sociales et de reconnaissance des diplômes que nous avons avec l'UE. La mobilité du personnel en souffrirait considérablement.

## Bilan globalement positif

Les sept «Rapports d'observatoire» de la Confédération nous ont appris que la LCP n'a qu'un effet d'éviction négligeable sur le marché du travail. L'afflux d'étrangers se proportionne aux besoins de l'économie et n'entraîne aucune extrusion significative de travailleurs suisses. Il n'a aucun effet aggravant sur les bas salaires et ne fait au plus que tempérer l'évolution à la hausse des gros salaires. Il n'est pas une charge pour les assurances sociales qui, au contraire, bénéficient du volume de cotisations supérieur à la moyenne versé par la main-d'œuvre étrangère. Le tout dernier rapport a cependant révélé que la LCP multiplie ici et là le dumping salarial. Ce point faible doit être corrigé, par souci de l'acceptabilité de la LCP.

Au total, la LCP est un plus pour la Suisse, même s'il ne faut pas sous-estimer ses conséquences sur le marché immobilier ni les contraintes imposées au corps social. En pratiquant toutefois une politique adéquate, ces effets peuvent être atténués de telle sorte que le bilan général demeure clairement positif. Au lieu de remettre en question la LCP, employons-nous donc à faire de la bonne politique! ■

Photo: Robi Lewis